



**Les principaux indicateurs de l'information comptable
et financière consolidée**

Mercredi 6 décembre 2006

Xavier Paper

Sommaire

- 1. Les états financiers et les notes annexes**
- 2. Les principaux indicateurs de rentabilité**
- 3. Spécificités liées aux comptes consolidés**
- 4. Information sectorielle**



Etats financiers et notes annexes

Les états financiers

- Les états financiers regroupent (IAS 1, § 8) :
 - un bilan,
 - un compte de résultat,
 - un état de variation des capitaux propres,
 - un tableau de flux de trésorerie,
 - des notes contenant un résumé des méthodes comptables et des notes explicatives.

- La norme IAS 1, « présentation des états financiers », ne donne aucun modèle développé d'états financiers. Face à cette situation, le CNC a émis la recommandation 2004-R.02 du 27 octobre 2004 qui propose des états financiers complets s'appuyant sur la base des normes IAS/IFRS émises par l'IASB.

Le bilan

- Le bilan correspond aux moyens (actifs financés par un passif) nécessaires à une entreprise pour développer son activité en vue de satisfaire un marché.
- IAS 1, § 51, préconise la distinction entre éléments courants et non courants.

Le bilan selon IAS 1 (§ 68)

- Au minimum, le bilan doit comporter des postes présentant les montants suivants:
 - immobilisations corporelles;
 - immeubles de placement;
 - immobilisations incorporelles;
 - actifs financiers;
 - participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence;
 - actifs biologiques;
 - stocks;
 - clients et autres débiteurs;
 - trésorerie et équivalents de trésorerie;
 - fournisseurs et autres créditeurs;
 - provisions;
 - passifs financiers;
 - passifs et actifs d'impôt exigible, tels que définis dans IAS 12;
 - passifs et actifs d'impôt différé, tels que définis dans IAS 12;
 - intérêts minoritaires, présentés au sein des capitaux propres;
 - capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

Le bilan : l'actif

ACTIF	
• ACTIFS NON COURANTS :	
• Immobilisations corporelles	242
• Titres de participations	21
Total Actifs non courants	<u>263</u>
• ACTIFS COURANTS :	
• Stocks	30
• Créances	35
• Valeurs mobilières de placement	10
• Trésorerie	10
Total Actifs courants	<u>85</u>
<u>Total ACTIF</u>	<u>348</u>

Le bilan : le passif

PASSIF	
• CAPITAUX PROPRES :	
• Capital social	100
• Réserves	150
• Résultat net de l'exercice	24
Total Capitaux propres	274
• PASSIFS NON COURANTS :	
• Provisions à long terme	10
• Dettes financières à long terme	34
Total Passifs non courants	44
• PASSIFS COURANTS :	
• Provisions à court terme	5
• Part à moins d'un an des dettes financières à long terme	10
• Dettes fournisseurs	15
Total Passifs courants	30
Total PASSIF	348

Le compte de résultat selon IAS 1 (§ 81)

- Le compte de résultat correspond à l'ensemble des flux qui modifient (positivement ou négativement) le patrimoine de l'entreprise pour une période donnée ; le solde de ces flux constitue le résultat dont l'accumulation est à l'origine des fonds propres.

- (§ 81) Au minimum, le compte de résultat doit comporter des postes présentant les montants suivants pour la période:
 - les produits des activités ordinaires;
 - les charges financières;
 - la quote-part dans le résultat des entités associées et des co-entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence;
 - le profit ou la perte avant impôt comptabilisé(e) lors de la sortie des actifs ou le règlement des passifs attribuables à des abandons d'activité;
 - la charge d'impôt sur le résultat;
 - et le résultat de la période.

Le compte de résultat

Modèle de compte de résultat par nature pour les sociétés sous référentiel IFRS	
• Chiffre d'affaires	100
• Achats consommés	-20
• Charges de personnel	-10
• Charges externes	-10
• Impôts et taxes (hors impôt sur les sociétés)	-2
• Dotation aux amortissements	-4
• Dotation aux provisions	-2
• Variation de stocks de produits en cours et de produits finis	-5
• Résultat opérationnel courant	47
• Autres produits et charges opérationnels	-8
• Résultat opérationnel	39
• Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4
• Coût de l'endettement financier brut	-7
• Coût de l'endettement financier net	-3
• Charge d'impôt	-12
• Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	24
• Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0
• Résultat net	24

Le tableau de variation des capitaux propres

- Adoption par les normes internationales IAS/IFRS de la notion de juste valeur.
- La juste valeur correspond à la valorisation des passifs et des actifs de l'entreprise sur la base de la valeur de marché (s'il existe un marché actif) ou la valeur d'utilité par actualisation des flux de trésorerie estimés attendus de leur utilisation.
- L'augmentation de valeur du patrimoine résulte donc du résultat de l'activité et des variations de capitaux propres relatifs aux changements dans la juste valeur des actifs et des passifs.
- D'où la nécessité de présenter un tableau décrivant les différentes natures de variations de capitaux propres de la période.

Le tableau de flux de trésorerie

Modèle de tableau de flux de trésorerie pour les sociétés sous référentiel IFRS	
• Résultat net	24
• +/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant et rattachées au BFR)	6
• -/+ Plus et moins-values de cession d'actifs	0
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt	30
• + Coût de l'endettement financier net	3
• +/- Charge d'impôt	12
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	45
• - Impôts versés (B)	-10
• +/- Variation du BFR (C)	7
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A+B+C)	42
• - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	-5
• + Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	0
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	-5
• + Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	0
• - Dividendes versés aux actionnaires	-10
• + Encaissements liés aux nouveaux emprunts	+30
• - Remboursements d'emprunts	-1
• - Intérêts financiers nets versés	-3
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)	16
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D+E+F)	53

Les notes annexes (IAS 1, § 103)

- Elles contiennent les informations relatives aux méthodes comptables spécifiques utilisées,
- Elles indiquent les informations imposées par les IFRS qui ne sont pas présentées dans le bilan, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie,
- Elles fournissent des informations supplémentaires qui ne sont pas présentées dans le bilan, le compte de résultat ou l'état des variations des capitaux propres ou le tableau des flux de trésorerie, mais qui sont nécessaires pour comprendre chacun d'entre eux.



Les principaux indicateurs de rentabilité

L'EBITDA (Excédent Brut d'Exploitation)

- Cet indicateur n'est pas défini par les autorités comptables et financières anglo-saxonnes. En effet, les normes US GAAP ne reconnaissent pas l'EBITDA comme étant un solde intermédiaire de gestion. Il n'en existe par conséquent aucune définition normative. Ce concept n'est par ailleurs ni encadré par le Règlement CRC n°99-02 ni encadré par les normes internationales IFRS.
- L'EBITDA (positif) est une ressource produite par l'entreprise permettant :
 - de rémunérer les apporteurs de capitaux (banques et actionnaires)
 - de financer le développement de l'entreprise (autofinancement)
- Une partie de L'EBITDA peut être affectée au besoin du renouvellement de l'outil de travail et à la couverture de risques et charges identifiés. Cette affectation n'a pas d'impact immédiat en trésorerie.

Détermination de l'EBITDA	
• Chiffre d'affaires	100
• Achats, stocks, charges externes (20+5+10)	-35
• Personnel	-10
• Impôts et taxes (hors impôt sur le résultat)	-2
EBITDA	<u>+53</u>

L'autofinancement

- L'autofinancement est une ressource produite par l'entreprise qui permet de financer le développement de l'entreprise (croissance). Il mesure le volume de liquidités tirées de l'exploitation et disponibles après rémunération des actionnaires.
- Un résultat net positif n'est pas toujours signe de bonne santé (par exemple, l'entreprise décide de différer le renouvellement de ses actifs pourtant indispensables sur le long terme au maintien de sa compétitivité). C'est pourquoi, il faut avoir une vue d'ensemble de la mécanique de formation du résultat avec l'évolution du CA, de l'EBITDA, de l'Autofinancement.
- L'autofinancement est une ressource financière qui n'est pas encore en totalité disponible en trésorerie (avant BFR).

Détermination de l'autofinancement	
• Chiffre d'affaires	100
• Achats, stocks, charges externes (20+5+10)	-35
• Personnel	-10
• Impôts et taxes (2+12)	-14
• Coût de l'endettement financier net	-3
• Autres produits et charges opérationnels	-8
• Dividendes versés aux actionnaires	-10
Autofinancement	+20

Passage du Flux net de trésorerie généré par l'activité à l'Autofinancement	
Flux net de trésorerie généré par l'activité	+42
• Coût de l'endettement financier net	-3
• Dividendes versés aux actionnaires	-10
• Décalages de trésorerie (Impôt : +2 et BFR : +7)	-9
Autofinancement	+20

L'autofinancement

- De l'EBITDA à l'autofinancement,

EBITDA

Moins Coût de l'endettement financier net

Moins Impôt sur les sociétés

Moins Participation des salariés

Moins Dividendes

Egal **Autofinancement**

- L'autofinancement permet de mesurer l'incidence des décisions de gestion sur la trésorerie nécessaire à la couverture de besoins nés de l'arbitrage entre le remboursement de la dette, le financement des investissements (pour renouveler l'outil de travail) et le financement de la variation du BFR.

Le free cash-flow

- Le **Free Cash-Flow** représente la trésorerie potentielle disponible abstraction faite des décalages de trésorerie (créance et dette) **pour assurer le paiement des apporteurs en capitaux** (banques et actionnaires). Elle s'entend donc après financement des investissements, hors coût de la dette financière, et après impôt. On entend par investissement, la variation du BFR et les investissements bruts en immobilisations.

Détermination du Free Cash-Flow à partir de l'Autofinancement	
Autofinancement	+20
• Neutralisation du coût de l'endettement financier brut	+7
• Neutralisation des dividendes distribués	+10
• Diminution du BFR à financer	+7
• Financement des acquisitions d'immobilisations corporelles	-5
Free Cash-Flow	+39

Le résultat par action

- Le calcul du résultat par action fait l'objet d'une méthodologie de calcul très précise encadrée par les normes françaises (avis n°27 de l'OEC) et par les normes IFRS (norme IAS 33).
- Les entreprises ont pour obligation de publier deux résultats par action :
 - **le résultat de base par action** établi à partir du nombre d'actions en circulation ;
 - **le résultat dilué par action** calculé en sus du résultat de base par action en cas d'émission d'instruments dilutifs.
- Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net (part du groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat de base par action

- On considère ici un groupe dont le résultat net (part du groupe) pour l'exercice 2006 s'établit à **3 M€**. On considère également que le nombre d'actions en circulation de la société mère a évolué de la manière suivante

		Actions émises	Actions propres détenues et annulées par capitaux propres	Actions en circulation
		(1)	(2)	(3) = (1) - (2)
1 ^{er} janvier 2006	Balance à l'ouverture	<u>2 000 000</u>	<u>300 000</u>	<u>1 700 000</u>
31 mai 2006	Augmentation de capital en numéraire	800 000		2 500 000
1 ^{er} décembre 2006	Achat d'actions propres qui sont annulées par capitaux propres (comptes consolidés)		250 000	2 250 000
31 décembre 2006	Balance à la clôture	<u>2 800 000</u>	<u>550 000</u>	<u>2 250 000</u>

Dans ce cas, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2006 est égal à :

$$1\,700\,000 \times \frac{5}{12} + 2\,500\,000 \times \frac{6}{12} + 2\,250\,000 \times \frac{1}{12} = 2\,145\,833 \text{ actions}$$

Le résultat de base par action pour l'exercice 2006 est alors égal à :

$$\frac{3\,000\,000}{2\,145\,833} = 1,40 \text{ € / action}$$

Le résultat dilué par action

- Pour le calcul du résultat dilué par action, il est nécessaire de prendre en compte la dilution potentielle engendrée par certains instruments émis par l'entreprise. A ce titre, l'approche de l'effet dilutif est différente selon le type d'instruments. Pour cela, il est nécessaire de distinguer :
 - les instruments dilutifs pour lesquels les fonds sont recueillis dès leur date d'émission (obligations convertibles, ...)
 - les instruments dilutifs pour lesquels les fonds ne sont recueillis qu'au moment de leur exercice (bons de souscription d'actions, options d'achats, ...).

Exemple :

En reprenant l'exemple précédent, on considère que l'entreprise a également émis **100 000** obligations convertibles en actions en 2005. Chaque obligation donne droit à **3** actions. Le coût financier de ces obligations pour l'exercice 2006 est de **100 K€** net d'impôt.

Dans ce cas le résultat dilué par action pour l'exercice 2006 est égal à :

$$\frac{(3\,000\,000 + 100\,000)}{(2\,145\,833 + 300\,000)} = 1,27 \text{ € / action}$$



Spécificités des comptes consolidés

Les comptes consolidés

- Les comptes consolidés traduisent l'ensemble des opérations réalisées avec les tiers n'appartenant pas à l'ensemble consolidé.

L'ensemble consolidé est composé de la société mère et des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement ou sur lesquelles elle exerce une certaine influence. C'est le périmètre de consolidation.

- Les règles d'évaluation applicables pour les **comptes consolidés** sont différentes de celles applicables pour **les comptes individuels**. Les comptes consolidés tentent, en général, de transcrire la réalité économique des opérations et non leur réalité juridique ou fiscale.

- En France, et depuis le 1er janvier 2005, les sociétés cotées sont tenues d'établir leurs comptes consolidés selon les normes IFRS. Cependant, les autres groupes français doivent toujours appliquer les règles dictées par les textes comptables français (règlement CRC n°99-02) sauf s'ils décident, sur option, d'appliquer également les normes IFRS.

- Par ailleurs, un autre référentiel comptable de renommée internationale existe : les normes américaines, dites « US GAAP ».

L'écart d'acquisition

- La particularité des comptes consolidés par rapport aux comptes individuels consiste à remplacer les titres de participation détenus par la société mère par ce qu'ils représentent réellement, à savoir les éléments du bilan des filiales considérées selon le degré de contrôle* exercé par la société mère.

- Il arrive fréquemment que le prix d'achat des titres d'une société dépasse le montant de ses capitaux propres ; autrement dit qu'on la paie plus cher que sa correspondance comptable. Pourquoi ? Bien souvent, parce qu'on en attend des profits pour le futur.

C'est **l'écart d'acquisition** ou « **goodwill** », enregistré à l'actif du bilan.

- Selon les normes IFRS, les écarts d'acquisition ne doivent plus être amortis (contrairement aux normes françaises) mais doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel afin de s'assurer que l'investissement réalisé est rentable.

Ainsi, lorsque les profits attendus ne se réalisent pas, tout ou partie de l'écart d'acquisition doit être passée en perte de l'exercice.

Les mauvaises affaires se paient, hélas !

Le degré de contrôle

- Il existe trois **degrés de contrôle** exercés par la société mère, directement ou indirectement :
 - Le degré de contrôle le plus élevé dit « **contrôle exclusif** »: les actifs, les dettes et les provisions issus des comptes individuels des sociétés contrôlées sont intégrés pour leur valeur totale dans les comptes consolidés. C'est le processus **d'intégration globale**.
 - Le degré de contrôle moyen car partagé, dit « **contrôle conjoint** »: La quote-part seulement de ces actifs, dettes et provisions est intégrée dans le bilan consolidé. C'est le processus **d'intégration proportionnelle**.
 - Le degré de contrôle minimal pour établir des comptes consolidés, dit « **influence notable** », se traduisant par une participation dans la gestion financière ou opérationnelle de l'entreprise. Les titres de participation sont remplacés par la quote-part des résultats de la société sur laquelle l'influence notable est exercée. C'est le processus de **mise en équivalence** de cette société.

Les intérêts minoritaires

- Dans le processus d'intégration globale, les comptes consolidés reflètent non seulement les intérêts directs ou indirects de la société mère dans les sociétés du groupe - dits "**intérêts du groupe**" -, mais aussi ceux des actionnaires ou associés de ces sociétés, dits "**intérêts minoritaires**".
- Les actifs, les dettes et les provisions affichés au bilan consolidé ne sont pas scindés entre la quote-part du groupe et la quote-part des minoritaires, mais apparaissent par convention à 100% de leur valeur.
- En normes IFRS, les **intérêts du groupe** et les **intérêts minoritaires** sont tous deux classés au sein des capitaux propres consolidés. Ainsi, les intérêts minoritaires ne sont pas assimilés à des dettes selon le référentiel international contrairement à ce qui pourrait être le cas en normes françaises.
- Les **intérêts minoritaires** représentent la quote-part des minoritaires dans les capitaux propres des filiales où ils sont présents

La juste valeur

- La juste valeur est définie par les textes comme étant *"le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrences normales"*.
- Concrètement, l'évaluation fiable de la juste valeur nécessitera
 - (i) une cotation reconnue sur un marché organisé, ou
 - (ii) une approche comparative fondée sur des transactions similaires récentes, ou bien encore
 - (iii) un calcul d'actualisation des flux de trésorerie futurs générés par l'élément échangé.
- Le concept de juste valeur se retrouve principalement dans quatre thèmes chers aux normes IFRS : les regroupements d'entreprises, les instruments financiers, les stock-options et les tests de dépréciation.

Les impôts différés

- En France, **les impôts différés** sont constatés uniquement dans les comptes consolidés en plus de **l'impôt exigible** issu des comptes individuels. La détermination de l'impôt exigible nécessite de retraiter le résultat comptable en rattachant certaines charges ou certains produits à des exercices différents afin d'obtenir le résultat fiscal.
- Les **différences temporelles** (à l'origine de la fiscalité différée) résultent du passage du résultat comptable au résultat fiscal : comptablement la charge a été constatée mais fiscalement elle ne l'est pas encore ou vice-versa.
- Les **différences temporaires** sont générées, quant à elles, par la différence qui peut exister, dans les comptes consolidés, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale.
- Ces différences temporelles et temporaires peuvent donner lieu à déductions futures et donc à **des impôts différés actifs (IDA)**, tandis que d'autres peuvent être sources d'imposition future et donc **d'impôts différés passifs (IDP)**.



L'information sectorielle

L'information sectorielle selon IAS 14

La norme IAS 14 vise à :

- Décomposer l'entreprise en secteurs d'activité et en zones géographiques
- Préciser parmi ces secteurs et ces zones, ceux qui doivent donner lieu à des informations dans les notes annexes (ils constituent alors un « segment publié » (« reportable segment »))
- Préciser les informations à fournir pour chaque type de segment publié (primaire/secondaire)

L'information sectorielle selon IAS 14

Définitions (1/2) :

- **Secteur d'activité** : composante de l'entreprise produisant des biens ou des services liés supportant **des risques** et générant **une rentabilité** distincts des autres secteurs d'activité

l'existence d'un lien entre les biens ou services repose sur 5 critères de distinction :

- nature des produits et services,
- nature des procédés de production,
- type de clientèle,
- méthode de distribution,
- environnement réglementaire (ex: banque, assurance, services publics...).

L'information sectorielle selon IAS 14

Définitions (2/2) :

▪ **Zone géographique** : composante de l'entreprise évoluant dans un environnement économique induisant des **risques** et une **rentabilité** différents des autres zones

6 critères de distinction présentés par la norme :

- similitude des conditions économiques et politiques,
 - relations entre les activités dans les différentes zones,
 - proximité des activités,
 - risques particuliers associés aux activités dans une zone donnée,
 - réglementation de contrôle des changes,
 - risques monétaires sous-jacents (zone euro, zone dollar...).

L'information sectorielle selon IAS 14

Information financière : autres informations

- Produits inter-segments :

Déterminés sur la base des prix effectivement pratiqués

Informations à fournir :

- modalités de fixation des prix inter-segments ;
- changements intervenus dans ces modalités.